

Liberté Égalité Fraternité

campagne 2022 · Corse · Redépôt d'une demande

d'Aide aux bovins allaitants (ABA), Aide aux bovins laitiers (ABL) déjà effectuée sur telepac

ATTENTION : Les éléments déclarés dans ce formulaire ne seront pris en compte que si vous aviez déjà télédéclaré au préalable une demande d'aide concernée par le présent formulaire au titre de la campagne 2022.

Ce document est un redépôt de demande : il annule et remplace votre précédente déclaration. Si vous souhaitez demander à la fois l'ABA et l'ABL, le redépôt de la demande doit porter sur les deux aides.

Identification du demandeur	
N° Pacage N° Siret N° Siret	
N° de détenteur FR Nom, prénom ou dénomination sociale :	
ATTENTION : Vous devez déclarer à la DDT(M) toute évolution ou modification concernant les données de votre exploitation : forme juridique, adresse, coordonnées téléphoniques, entrée ou sortie d'un associé, etc. Pour cela, utilisez le service telepac « Données de l'exploitation » ou le formulaire <u>Déclaration des modifications intervenues au sein de l'exploitation</u> .	
Demande de l'Aide aux bovins allaitants (ABA)	Demande de l'Aide aux bovins laitiers (ABL)
☐ Je demande l'aide aux bovins allaitants	☐ Je demande l'aide aux bovins laitiers (montagne ou
Nombre de BREBIS qui seront présentes à la date du 15 octobre 2022	
Nombre de CHÈVRES qui seront présentes à la date du 15 octobre 2022	l'administration à partir des informations patifiées à l'Établia
L'effectif pris en compte pour votre demande sera calculé par l'administra- tion à partir des informations notifiées à l'Établissement départemental de l'élevage (EDE) sur la base des animaux présents sur votre exploitation le 15 octobre 2022 et respectant les conditions d'octroi de l'aide.	sement départemental de l'élevage (EDE) sur la base des animaux présents sur votre exploitation le 15 octobre 2022 et respectant les conditions d'octroi de l'aide.
☐ Je suis nouveau producteur, détenant un atelier bovin allaitant depuis moins de 3 ans (joindre la pièce justificative comme indiqué dans la notice).	La zone vous concernant (montagne ou hors montagne) et prise en compte pour votre demande sera déterminée par l'administra- tion à partir de la localisation de votre siège social.
Production laitière Votre cheptel bovin a-t-il produit du lait entre le 01/04/2021 et le 31/03/2022 : OUI NON	
Si OUI : – précisez le(s) organisme(s) collecteur(s) de lait / premier(s) acheteur(s) de lait :	
– précisez si vous êtes vendeur direct : OUI NON	
Localisation des animaux	
Pendant la période de détention obligatoire, vos animaux sont susceptibles d'être localisés (même temporairement) :	
dans un bâtiment de votre exploitation Veuillez préciser la localisation du bâtiment (nom de la commune) :	
ur des îlots figurant dans le registre parcellaire de votre déclaration de surfaces 2021 ;	
sur des îlots ne figurant pas dans le registre parcellaire de votre déclaration de surfaces 2021 (dans ce cas, vous devez remplir un	
Bordereau de localisation et le joindre à votre demande) ; sur des estives, alpages ou parcours collectifs. Veuillez indiquer la dénomination de l'estive :	
adi des estives, dipages da paredars concettis. Veamez maiquer la denomination de restive :	
Période de détention obligatoire	
La période de détention obligatoire considérée pour votre demande d'aides débute le 16 octobre 2022 et s'achève le 15 avril 2023.	
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution des	
	les concernées et je m'engage à les respecter.
sur mon exploitation — Je recommand avoir pris commandance des reductions encourdes en cas de	
 Jem'engage à notifier dans les 7 jours à l'organisme chargé de l'identification Jem'engage à notifier dans les 7 jours à l'organisme chargé de l'identification d'aides et à l'identification des animaux, ou en cas de déclaration inexacte 	
(EDE) tous les mouvements de bovins intervenant sur mon exploitation – Je (entrées, sorties, naissances, morts).	suis informé(e) que, conformément au règlement communautaire
 Je m'engage à informer préalablement la DDT(M) de toute modification 	1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, tat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique,
	liste des bénéficiaires recevant une aide Feader ou Feaga. Dans ce
- Si je suis demandeur de l'aide aux bovins laitiers (ABL), j'atteste sur d'a	s, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants ides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Mi-
	tère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pour- it être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'État com-
pétentes pour les contrôles et à faciliter la réalisation des contrôles. pé	tents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des
mulaire. be	érêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et li- rtés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de stification aux informations à caractère personnel me concernant.
À :, le , Z,U,Z,Z Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC <i>(pour les formes</i>	
sociétaires autres que GAEC, précisez le nom et le prénom du signataire) :	